

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 09 DECEMBRE 2024 à 20.00 HEURES.

0. Administratif:

1. Présidence : M. Serge Carrard, syndic de la commune.
2. Début : à 20 h 00.
3. Participants: 4 membres du conseil communal, la boursière et la secrétaire ; 48 citoyennes et citoyens actifs et un citoyen sans droit de vote, selon liste des présences contresignée et 2 personnes sont excusées, dont un membre du conseil communal, absent à l'étranger pour raison professionnelle.
4. Scrutateurs désignés: M. Christian Jaccard et Mme Valérie Davet. sont scrutateurs.
5. Convocation : une circulaire à tous ménages, affichage au pilier public, publication sur notre site internet et insertion dans la feuille officielle No 47 du 21.11.2025.
6. Aucune remarque n'est retenue sur le mode de convocation ; le Syndic déclare ouverte cette assemblée où toutes les décisions seront verbalisées.

I. Procès-verbal de l'assemblée communale du 5 mai 2025 et approbation.

II. Budgets 2026

- 2.1. Budget du compte de résultat
- 2.2. Rapport de la Commission financière
- 2.3. Approbation du budget du compte de résultat
- 2.4. Budget des investissements
 - 2.4.1 Réfection de la route de Châtillon et aménagement d'un trottoir
 - 2.4.2 Révision du PAL
 - 2.4.3 Achat terrain de 1'307 m2 en zone agricole
Art. 2057 – Route de Châtillon
- 2.5. Rapport de la Commission financière
- 2.6. Approbation du budget des investissements

III. Divers

I. Procès-verbal de l'assemblée communale du 5 mai 2025 et approbation

Le procès-verbal de l'assemblée précédente du 5 mai 2025 (pages 437 à 440 du registre) n'est pas lu. Il a pu être consulté sur le site www.chatillon-broye.ch ou au secrétariat communal. Aucune remarque n'étant formulée, l'assemblée adopte ce PV par un vote à main levée.

L'assemblée accepte le procès-verbal de l'assemblée communale du 5 mai 2025 à l'unanimité (Les membres du conseil communal n'ont pas exprimé leur droit de vote sur cette décision).

II. Budgets 2026

2.1. Budget du compte de résultat

Le responsable des finances, M. Daniel Martin, présente le budget du compte de résultat 2026. Il donne également des explications détaillées sur les postes suivants :

Administration générale

Législatif / Rémunération des scrutateurs, Imprimés et publications

Exécutif / Traitement et jetons du conseil communal

Services généraux / Traitement du personnel administratif, archives communales, achats de machines et mobilier de bureau, charges utilisation pour informatique, hébergement, entretien du matériel informatique, frais de réception et délégations

Immeubles administratifs / Entretien de machines et autres appareils, amortissements planifiés bâtiments administratifs

Formation

Accueil extrascolaire / Part. communale AES La Fourmilière, transports scolaires

Prévoyance sociale

Prévoyance sociale / Participation au financement des PC AI

Vieillesse et survivants / Participation au financement des PC AVS

Avance et recouvrement de pensions alimentaires / Participation avances contri. D'entretien non récupérées

Aide matérielle / Participation La Tuile, Le Tremplin, Pro Infirmis, Participation LASoc, services sociaux

Trafic et télécommunication

Routes communales / Achat de marchandises et fournitures diverses

Trafic régional et agglomération / Part dépenses cantonales trafic régional

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Approvisionnement en eau / Imprimés, publications

2.2 Rapport de la commission financière

M. le Syndic donne la parole à M. Marc Gebhard, président de la commission financière. Il informe que suite à son examen du 11 novembre 2025, la commission recommande l'approbation du budget du compte de résultat 2026.

Charges	CHF	2'168'460.45
Produits	CHF	1'947'860.45
Excédent de charges	CHF	220'600.00

2.3. Approbation du budget du compte de résultat

Ce budget est soumis à l'assemblée par un vote à main levée.

L'assemblée accepte le budget 2026 du compte de résultat **à l'unanimité**.
(Les membres du conseil communal n'ont pas exprimé leur droit de vote sur cette décision).

2.4. Budget des investissements

M. Daniel Martin présente le dossier des investissements projetés en 2026.

2.4.1 Réfection de la route de Châtillon et aménagement d'un trottoir

M. Daniel Martin informe l'assemblée sur le projet de réfection de la route de Châtillon et l'aménagement d'un trottoir. Il informe que la route communale ne sera pas rétrécie. Il faut prévoir d'acheter environ 20-30 m² aux propriétaires concernés. Il poursuit en informant que la démarche a aussi été faite pour diminuer la vitesse à 60 km/h entre Lully et Châtillon.

M. Camille Lambert demande si le prix du m² de terrain sera acheté au prix agricole ou à bâtir. M. Daniel Martin informe que ce sera au prix ZIG, à savoir CHF 100.00 le m².

M. Olivier Pochon demande si nous ne pourrions pas installer des potelets en caoutchouc le long du trottoir afin de faciliter le passage des engins agricoles. M. Martin informe que le conseil a déjà discuté de ce point mais qu'il étudiera cette demande.

Mme Danièle Liardet demande pourquoi nous n'avons pas regardé avec la commune de Lully pour faire un trottoir jusqu'au village de Lully. M. Martin informe qu'il y a du terrain agricole le long de la route et cela sera difficile d'aménager un trottoir en dur.

Mme Chantal Moullet informe que nous pourrions prévoir un chemin en gravier.

M. Daniel Martin prend note de ces remarques. Il n'y a plus de questions.

La commission financière recommande à l'assemblée l'approbation de cet investissement.

L'assemblée accepte l'investissement de CHF 180'000.00 pour la réfection de la route de Châtillon et aménagement d'un trottoir **à l'unanimité**.

(Les membres du conseil communal n'ont pas exprimé leur droit de vote sur cette décision).

2.4.2 Révision du PAL

M. Daniel Martin informe l'assemblée que le bureau de notre urbaniste a cessé son activité. Nous avons eu la chance de pouvoir travailler encore avec la personne du bureau d'urbanisme qui nous a accompagnée de manière privée. Ce complément sert à traiter les oppositions.

La commission financière recommande à l'assemblée l'approbation de cet investissement.

L'assemblée accepte l'investissement de CHF 10'000.00 pour la révision du PAL **par 47 oui et une abstention**

(Les membres du conseil communal n'ont pas exprimé leur droit de vote sur cette décision).

2.4.3 Achat terrain de 1'307 m2 en zone agricole – Art. 2057 Route de Châtillon

M. Daniel Martin présente cet investissement. Il s'agit d'un terrain agricole situé au centre du village. Les propriétaires pensaient que ce terrain allait passer en zone à bâtir avec le nouveau PAL. Le conseil communal a présenté un prix de CHF 35.00 le m2, bien qu'il s'agisse d'un terrain agricole. Cela permet d'avoir un dégagement et ce terrain pourrait être utilisé en cas de manifestation.

Mme Susanne Bühler demande si ce n'est pas un terrain pour la pétanque.

Mme Danièle Liardet demande si nous ne devons pas demander l'accord de Grangeneuve pour la fixation du prix d'achat. M. le Syndic informe qu'il n'y a pas d'obligation car il s'agit d'une petite parcelle agricole de moins de 2'500 m2.

M. Olivier Pochon demande pourquoi le conseil communal propose ce prix. Il trouve que c'est une bonne proposition mais il est étonné du prix. M. Daniel Martin informe que nous ne pouvons pas proposer CHF 5.00 du m2 et avons trouvé ce montant acceptable.

M. Camille Lambert demande si ce terrain pourrait devenir en ZIG ? M. Daniel Martin informe que dans le PAL nous avons voulu demander de mettre cette zone en réserve, ce qui a été refusé.

Il n'y a pas d'autres questions.

La commission financière recommande à l'assemblée l'approbation de cet investissement.

L'assemblée accepte l'investissement de CHF 50'000.00 pour l'achat terrain de 1307 m2 en zone agricole (art. 2057 – Route de Châtillon) par **44 oui et 4 abstentions**.
(Les membres du conseil communal n'ont pas exprimé leur droit de vote sur cette décision).

2.5. Rapport de la Commission financière

M. Marc Gebhard informe que la commission financière n'a pas de remarque particulière et recommande l'approbation du budget d'investissements 2026.

La récapitulation du budget 2025 des investissements est présentée ainsi :

Charges	CHF	251'800.00
Produits	CHF	5'000.00
Excédent des charges	CHF	246'800.00

Suite page 445

2.6. Approbation du budget des investissements

Ce budget est proposé à la ratification de l'assemblée par un vote à main levée.

L'assemblée accepte le budget 2026 des investissements par 44 oui et 4 abstentions.

(Les membres du conseil communal n'ont pas exprimé leur droit de vote sur cette décision).

Le Syndic remercie l'assemblée pour son attention et la confiance qu'elle accorde au conseil communal ainsi qu'à la commission financière.

III. Divers

M. le Syndic informe que les travaux du bureau sont pratiquement terminés. Il manque une table et un store doit être changé. Le Conseil communal est content des artisans avec lesquels il a travaillé, ainsi que du bureau d'architecte.

Il informe que les prochaines élections communales sont fixées au 8 mars 2026. Le délai pour le dépôt des listes est fixé au 26 janvier 2026 à midi. Il informe qu'il ne va pas se représenter. Il passe ensuite la parole aux membres du conseil communal. Mme Michèle Martin informe qu'elle souhaite se représenter. Mme Sandra Lambelet Moulin aussi. Et idem pour M. Daniel Martin. M. le Syndic informe que M. Alexandre Dufour se portera également candidat.

M. le Syndic donne la parole aux citoyens :

- M. Philipp Amstutz demande si nous pouvons aménager les bordures du chemin pour se rendre à la déchetterie.
M. Carrard informe que le ruisseau a été curé lors des dernières corvées, ce qui évitera l'eau sur la route.
- M. Didier Meunier a vu qu'il y a une zone 30 km/h qui a été aménagée à L'Arzillier et demande si nous ne pourrions pas faire de même au Montaulaz. De plus, il communique que les gens continuent de passer par le chemin de la Scie derrière l'école.
M. Daniel Martin rappelle que l'étude de mobilité n'est pas terminée. Le conseil communal travaille sur ce dossier, quartier par quartier. M. le Syndic informe que nous devrions faire des mesures afin de prouver que la diminution de vitesse dans un quartier est justifiée.
M. Daniel Martin informe que nous pouvons adresser un tout-ménage pour rappeler que le chemin de Scie derrière l'école est fermé à la circulation durant la journée.
Mme Danièle Liardet demande pourquoi ne pas interdire la circulation sur ce chemin.
M. Daniel Martin informe que ce chemin est utilisé pour l'accès à la déchetterie.
- M. Daniele Levi demande si nous pourrions installer un petit toit à l'arrêt de bus. De plus il demande aux gens de se rendre visibles sur les chemins.
- M. Olivier Pochon informe qu'il serait bien de refaire la ligne blanche entre Châtillon et Lully.

Suite page 446

- M. Daniel Martin informe qu'au carrefour du Tilleul, nous avons fait des aménagements provisoires. Nous pensions faire des aménagements permanents cette année. Mais, après avoir reçu l'autorisation pour le passage piétons, nous avons reçu un courrier du canton nous demandant de mettre en conformité ce passage piétons. De plus le tilleul n'est pas en bonne santé.
M. Philippe Chanez trouve que nous devrions nous défendre auprès du canton.
- Mme Nicole Carrard demande aux parents de rappeler à leurs enfants que le carrefour du Tilleul n'est pas une place de jeux.

M. le Syndic remercie les membres du conseil communal et de l'administration pour le travail effectué.

La parole n'est plus demandée, M. le Syndic informe l'assemblée que le conseil communal reste à disposition pour toute question ou information et invite les participants à partager le verre de l'amitié. Il souhaite de belles fêtes de fin d'année à tous.

L'assemblée est levée à 21h 12.

Châtillon, le 1er décembre 2025

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

La secrétaire :

Le syndic :

M. Vocat

S. Carrard
